



responsabilité du mandataire

Par **capolek39**, le **27/11/2012** à **11:16**

Bonjour maitre,

j'ai confié à une agence immobilière mon bien (un local d'habitation) et le locataire ne paie pas son lyer depuis 1 mois. En allant voir le dossier qu'il avait déposé à l'agence mandatiare, je me suis rendu compte que l'agent immobilier avait été fort négligeant quant aux pièces produites par le locataire :

- pièce d'identité : un récépissé de demande de séjour mentionnant que son possesseur n'est pas autorisé à travailler (avec juste le mot "pas passé au blanco) et de plus périméee depuis 3 jours. Les bulletins de paie sont donc des faux ...

Que puis-je faire pour mettre fin à cette situation?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement